

## AVANT PROJET

### Décision du Conseil Exécutif de l'Union Africaine sur la deuxième Conférence ministérielle sur la prévention des risques de catastrophe en Afrique

#### Le Conseil Exécutif :

1. **CONSIDERE** le rapport de la deuxième Conférence ministérielle de l'Union Africaine sur la prévention des risques de catastrophe en Afrique tenue le 16 avril 2010, à Nairobi, au Kenya, et approuve les recommandations qui y figurent;
2. **ENCOURAGE** tous les États membres et les Communautés Economiques Régionales à mettre en œuvre le Programme d'action ;
3. **ENCOURAGE EN OUTRE** la Commission de l'Union Africaine et l'Agence de la Planification et de la Coordination du NEPAD (NPCA) de faciliter et de coordonner la mise en œuvre du Programme d'action élargie pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophe visant à réduire les risques de catastrophe dans le continent (2006-2015) ;
4. **ENCOURAGE** les Etats membres à accroître leurs investissements en matière de la prévention des risques de catastrophe par l'attribution d'un certain pourcentage de leurs budgets nationaux et les autres recettes pour la réduction des risques de catastrophe,
5. **LANCE UN APPEL** aux partenaires de la coopération au développement, y compris la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Prévention des Risques de Catastrophe (ONU/SIPC), la Facilité Globale pour Prévention des Risques de Catastrophe et le Relèvement (GFDRR) de la Banque Mondiale, la BAD, UNECA, PNUE, OMM, PNUD BCPR, UNHABITAT, UNOCHA, autres agences du système de l'ONU/SIPC, agences bilatérales et multilatérales d'apporter le soutien nécessaire à la Commission de l'UA, à l'Agence de la Planification et de la Coordination du NEPAD, les Communautés Economiques Régionales et aux États membres pour assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action de la Stratégie régionale africaine sur la prévention des risques de catastrophe (2006-2015);
6. **LANCE UN APPEL** à la Commission de l'Union Africaine, à l'Agence de la Planification et de la Coordination du NEPAD et aux Communautés Economiques Régionales à établir et / ou renforcer des unités spécialisées, fonctionnelles, durables et opérationnelles de prévention des risques de catastrophe au sein de leurs structures organisationnelles,
7. **DEMANDE** la Commission de l'Union Africaine de reconstituer le Groupe de Travail Africain sur la prévention des risques de catastrophe pour assurer la coordination et le soutien technique aux Etats Membres pour la mise en œuvre du Programme d'action

élargie sur la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine portant sur la prévention des risques de catastrophe (2006-2015);

8. **DEMANDE EN OUTRE** qu'une étude soit menée sur la mise en place d'un mécanisme de financement régional pour la prévention des risques de catastrophe afin de permettre aux États membres d'accéder aux fonds régionaux et mondial existants et futurs, pour l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophe;
9. **APPROUVE** le programme d'action élargie pour la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine visant la prévention des risques de catastrophe (2006-2015).